



Stationnement réservé, j'avais une autorisation

Par **AxelD**, le **06/02/2020** à **17:52**

Bonjour,

J'ai un soucis avec le trésor public à cause d'un stationnement.

Le 17 avril 2018, j'étais sur un stationnement réservé aux forains dont je fais partie. J'avais docn comme d'habitude laisser le pass m'autorisant à stionner (sur le pass il y a les dates de staionnements autorisé ainsi que le modèle du véhicule, la plaque d'immatriculation et le nom du propriétaire) bien visible sur mon tableau de bord. Hirs à la fin de la fête (mai/juin) j'ai reçu une contravention pour ce stationnement. J'ai donc renvoyer l'amende avec un courrier et la copie du pass. Puis plus rien....

Le 19 septembre 2019 (courrier reçu seulement fin octobre 2019 -> gros soucis de courrier dans ma ville), m'a été envoyé un avis avant poursuites. Celui ci me donnait le montant de l'amende, 69€ ainsi que la date du délais etc et la date de décision de l'ordonnace pénale le 15 mai 2019 (soit plus d'un an après l'infraction).

J'ai donc renvoye un courrier en R avec AR à l'agent du ministère public en charge de mon dossier, en réexpliquant toutes la situation et en fournissant ma dernière copie du pass. Cela était le 26 octobre 2019.

Le 06 décembre 2019 (je l'ai reçu également bien plus tard), je reçoit une réponse m'informant que je doit rédiger une opposition (ce que j'avais théoriquement déjà fait) mais rédigé de ma main. Hors, le courrier n'était pas joint de ma lettre précédente, ni de la copie du pass!

Puis, le 27 décembre (reçu début janvier 2020), on m'a evoyé un avis de saisie administrative... Autant vous dire mon mécontentement!

J'ai donc appelé le trésor public, expliquer toute la situation etc et le monsieur me dit de ne pas faire opposition et d'aller directement avec la preuve d'autorisation de stationnement et les courriers au tribunal de Police de Clichy, que c'est eux qui voit ça. Quand on les appellent

pour prendre rdv ils disent que ça ne les concernent pas.

Que faire svp??? Je n'en peux plus de cette situation et j'estime ne pas à avoir payé pour une infraction que je n'ai pas comise, ni pour l'incompétences d'un ASVP....

Merci à celles et ceux qui prendront le temps de me répondre et m'éclairer.